



Vendredi 4 août 2017

Le chantier de la Corderie : le Préfet organisera une réunion le 31 août 2017 avec les acteurs concernés

**Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône, organisera une réunion sur la question du chantier de
la Corderie, le 31 août 2017, en présence des acteurs concernés et sous l'égide de la
préfecture.**

Cette réunion, qui se tient à la demande de Claire PITOLLAT, députée de la 2^e circonscription des Bouches-du-Rhône, rassemblera la ville de Marseille, les élus concernés, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le constructeur et les comités d'intérêt de quartier. Elle aura pour but d'expliquer le dispositif de conservation élaboré par le service régional de l'archéologie de la DRAC et de permettre le démarrage des travaux en toute connaissance de cause.

Dans cette attente, VINCI Immobilier et Adim Provence ont décidé d'interrompre les travaux sur le site.

Cette annonce fait suite aux travaux initiés, mardi 02 août 2017, par VINCI Immobilier sur le site de la Corderie. L'aménageur avait alors installé une clôture autour de la zone – d'environ 600 m² – déterminée par les services de la DRAC. Celle-ci a pour fonctions la conservation et la mise en valeur des éléments archéologiques les plus remarquables, mis au jour lors de la fouille préventive menée par l'INRAP.

Ces vestiges – dont les plus anciens sont datés du Ve siècle avant J.-C – seront accessibles au public grâce à la création d'une servitude de passage le long du rempart. Un accompagnement pédagogique sera mis en place. Il permettra d'enrichir la compréhension des vestiges et de sensibiliser aux questions du patrimoine.

Pour rappel, une archive scientifique de l'ensemble du site a été constituée (plans, photos) et sera restituée dans un rapport de fouille rédigé par les archéologues. Ce dernier sera mis en ligne et consultable comme l'ensemble des rapports d'opérations archéologiques autorisées par l'État sur le site Internet de la DRAC.